Comment vivre l’expérience libératrice de l’indulgence jubilaire ?

Le Pénitencier majeur de l’Église catholique nous encourage à redécouvrir au cours de l’Année Sainte 2025, malgré l’état du monde, la vertu d’espérance.

Un pèlerinage jubilaire international de l’Ordre rassemble à Rome 3 000 Chevaliers et Dames préalablement inscrits*, du 21 au 23 octobre 2025, avec au programme le passage de la Porte Sainte des quatre Basiliques papales et une audience pontificale. Dans le cadre de la préparation de cet évènement spirituel, le cardinal Angelo De Donatis, membre de l’Ordre du Saint-Sépulcre et Pénitencier majeur de l’Église catholique, nous explique ce que représente “l’indulgence” liée à ce Jubilé 2025 centré sur le thème de l’espérance.

Éminence, quel est le rôle la Pénitencerie Apostolique dont vous êtes le responsable au nom du Pape?

La Pénitencerie Apostolique est l’organe de la Curie romaine chargé d’accorder la miséricorde de Dieu au nom et pour le compte du Saint-Père.

Juridiquement, elle est organisée comme un tribunal, mais c’est un tribunal très spécial : ici, personne n’est condamné, et la seule sentence que l’on peut émettre est le pardon, la dispense, la grâce. Elle a, de plus, une autre caractéristique particulière : sa juridiction s’étend au for interne, c’est-à-dire qu’elle concerne le cadre intime des relations entre le fidèle et Dieu, dans lequel la médiation de l’Église n’est pas là pour réglementer les conséquences sociales de ces relations, mais pour pourvoir au bien du fidèle et au rétablissement de son état de grâce. Pour cette raison, toute personne qui s’adresse à la Pénitencerie le fait normalement via son confesseur, et toute la démarche est protégée par une confidentialité totale et inviolable.

Il relève en particulier de la compétence de la Pénitencerie d'accorder l'absolution des censures réservées, la dispense des irrégularités dans la réception ou l'exercice des Ordres sacrés, la grâce de la sanation radicale d'un mariage nul, la réduction des charges pour les messes non célébrées. En outre, plus généralement, la Pénitencerie examine et lève les doutes de nature morale, et traite les cas de conscience qui lui sont soumis.

Sont également dans le champ de compétences de la Pénitencerie Apostolique les religieux qui confessent dans les Basiliques papales de Rome et qui sont appelés pénitenciers mineurs. Enfin, la Pénitencerie est chargée de tout ce qui concerne la concession et l'usage des indulgences.

Que représente « l'indulgence » que propose l'Église aux fidèles?

Nous pourrions définir l'indulgence comme le don total et entier de la miséricorde de Dieu, pour couronner, en quelque sorte, le pardon des fautes que nous recevons par l'absolution dans le sacrement de la Réconciliation. Si, en effet, nous obtenons la rémission du péché par la confession, l'indulgence gomme aussi toutes ces « impuretés » que nous portons et qui sont la conséquence des péchés que nous avons commis. Il s'agit de ce que l'Église appelle les « peines temporelles » pour les péchés commis.

En pratique, pour le fidèle qui reçoit l'indulgence, c'est comme s'il sortait à nouveau, en cet instant précis, des fonds baptismaux, retournant ainsi à l'état de grâce originel du Baptême. Un vrai miracle de la grâce !

Nous comprenons alors que nous devrions aborder avec un enthousiasme sincère et une profonde gratitude cette possibilité qui nous est offerte par l'intermédiaire de l'Église. La pratique des indulgences, loin d'être un simple héritage du Moyen Âge, représente un réel trésor, qui s'enracine dans le mystère même de la Rédemption opérée par le Christ.

Par ailleurs, les oeuvres demandées pour obtenir l'indulgence – prières et pratiques de dévotion, pénitences, gestes de charité – sont déjà des signes et des moyens pour susciter et concrétiser l'appel à la conversion personnelle et communautaire et pour progresser sur le chemin de la sainteté.

En bref, j'aime penser aux indulgences comme le moyen de la manifestation et de la réalisation de manière pleine et complète de la tendresse de l'amour de Dieu sur chacun de nous.

Le 13 mai 2024 a été publiée la Note sur la Concession de l'Indulgence pendant le Jubilé ordinaire de l'année 2025. Que prévoit cette note ?

L'année sainte représente une opportunité extraordinaire de conversion et de renouveau pour arriver à la pleine réconciliation avec Dieu et avec nos frères et soeurs. Et par le jubilé, l'Église, de son côté, semble exprimer une volonté maximale d'intercéder et de faire tout ce qui lui est concédé par le « pouvoir des clés » pour aider ses enfants en quête de purification et de pardon.

La Note publiée par la Pénitencerie pour l'obtention de l'indulgence jubilaire définit les modalités, les pratiques et les lieux où il sera possible de recevoir ce don de la miséricorde de Dieu.

En résumant au maximum, et en renvoyant, pour les détails, à la lecture du texte, au cours de la prochaine Année Sainte les fidèles pourront obtenir l'indulgence plénière en remplissant les conditions prévues pour toutes les indulgences plénières (exclusion de toute affection pour le péché, confession sacramentelle, communion eucharistique et prières selon les intentions du pontife) et en accomplissant certaines oeuvres qui rappellent l'esprit et le thème du prochain jubilé. Peregrinantes in spe :

- le pèlerinage à Rome, dans au moins une des quatre Basiliques Papales ; en Terre Sainte ou dans un des lieux sacrés jubilaires désignés par les évêques dans leurs diocèses respectifs;

- l'accomplissement de certaines oeuvres de miséricorde qui montrent le visage maternel de l'Église à ceux qui sont dans le besoin ;

- la pratique d'initiatives pénitentielles.

L'espérance est le thème du Jubilé 2025. Comment les membres de l'Ordre qui participeront à cet évènement spirituel peuvent-ils redécouvrir cette vertu ?

Si l'obtention de l'indulgence et, plus généralement, la conversion, le renouveau spirituel et le progrès de la société en matière de justice et de charité sont les objectifs qui encouragent les papes à décréter des années saintes, chaque jubilé a sa propre physionomie définie par la bulle d'indiction correspondante, qui relie ces objectifs généraux aux besoins particuliers de l'Église et de la société de son temps.

Le Pape François a voulu appeler les fidèles, au cours de l'Année Sainte, à redécouvrir en particulier la vertu de l'espérance et à « devenir des pèlerins d'espérance ». Ceci parce que les événements politiques et sociaux que nous vivons actuellement au niveau mondial – je pense à toutes ces guerres proches ou plus lointaines qui semblent, chaque jour, élargir davantage leur horizon, aux violences perpétrées contre des victimes innocentes, aux difficultés économiques dues à l'exploitation et aux injustices sociales – semblent contredire et étouffer de quelque manière que ce soit l'aspiration à l'espérance qui sommeille dans le coeur de chaque homme. Au niveau personnel également, bon

nombre d’entre nous sont oppressés par de multiples préoccupations, le chômage, les difficultés affectives et familiales jusqu’à anéantir, dans certains cas, l’espérance de se relever.

Que l’Année Sainte puisse être pour tous une année de grâce et de profond renouveau personnel et communautaire. Mais tout ceci n’est réalisable qu’en faisant l’expérience, dans nos vies, de la rencontre avec le « Christ Jésus notre espérance » (1Tm 1,1). Un monde différent est possible si nous portons Jésus dans notre coeur et s’Il devient la boussole qui oriente toute notre vie, la pierre sur laquelle nous fondons notre espérance.

** Les inscriptions à ce pèlerinage sont closes*

Propos recueillis par François Vayne

(Avril 2025)